

RH - PR 0.0
PROCEDURE : LEXIQUE

- AD** : Fonction d'Assistant doctorant
- AELE** : [Association européenne de libre-échange](#) : 4 pays membres : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse
- AI** : [Assurance invalidité](#) : assurance qui vise à garantir les moyens d'existence aux personnes assurées devenues invalides
- APG** : [Allocation pour perte de gains \(APG - Amat\)](#) : l'APG est un régime octroyant une juste compensation de la perte de gain en cas de service et en cas de maternité
- AVS** : [Assurance vieillesse et survivant](#) : principal pilier de la prévoyance vieillesse et survivants en Suisse (1^{er} pilier)
- BCG** : [Bureau de la comptabilité générale](#)
- BIM** : [Bureau des immatriculations](#)
- BdP** : [Bureau du personnel](#)
- BFdT** : [Bureau des fonds de tiers](#)
- BSM** : [Biens, services, marchandises](#) : c'est un plan comptable. Le groupe des natures comptable BSM compte 3 sous-groupes
- cc** : Centre de coûts (cc). En comptabilité budgétaire, un fonds est toujours lié à un centre financier ; à l'Université de Neuchâtel, cela peut être un financement public représenté par un Centre de coûts (cc) ou un financement fonds de tiers représenté par un organigramme technique de projet (OTP*)
- CC** : Fonction Chargé de cours
- CCFI** : [Contrôle cantonal des finances](#) de l'Etat de Neuchâtel
- CCNC** : [Caisse cantonale neuchâteloise de compensation](#)
- CE** : Fonction Chargé d'enseignement
- Chancellerie** : Dirigée par la chancelière d'Etat, [la chancellerie](#) est l'état-major du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.
- Comité de recrutement** : Art 16 du [règlement concernant la procédure de nomination](#). Constitué lors de chaque mise au concours, ses cinq membres – de la commission de nomination - sont désignés par le Conseil des professeurs de la faculté concernée. Il a pour mission de stimuler la prospection de candidats, de la mise au concours du poste, d'effectuer un premier examen des candidatures et de proposer un classement à la commission de nomination.
- Commission de nomination** : Art. 26 du [règlement concernant la procédure de nomination](#). Constituée lors de chaque mise au concours, ses 7 à 11 membres sont désignés par le Conseil des professeurs de la faculté. Sa mission consiste à élaborer une proposition de classement des deux ou trois meilleurs candidats retenus à l'issue de la procédure d'examen approfondi et à rédiger un rapport à l'intention du Conseil des professeurs.
- Conseil d'Etat** : [Le Conseil d'Etat](#) exerce le pouvoir exécutif et gouvernemental ; il exécute les tâches gouvernementales et dirige l'administration cantonale.
- Conseil des professeurs** : Art. 40 de [la loi sur l'Université](#), le Conseil des professeurs est formé des professeurs ordinaires et extraordinaires de la faculté et est présidé par le doyen ou la doyenne. Il propose la nomination des membres du corps professoral. Il soumet à l'approbation du Rectorat les propositions de doctorats honoris causa.

- DEF** : [Département de l'éducation et de la famille](#) du canton de Neuchâtel
- DJUR** : [Direction juridique](#) du SMIG*
- DR** : Fonction Directeur de recherche
- EEE** : [Espace économique européen](#) : accord d'association conclu entre l'Union européenne (UE – 27 pays – anciennement Communauté européenne (CE)) et l'Association européenne de libre-échange (AELE* – 3 des 4 pays membres : Islande, Liechtenstein et Norvège, sans la Suisse)
- Etats tiers** : Pays du monde qui ne font pas partie ni de l'UE, ni de l'AELE (ni UE-25, ni Roumanie, ni Bulgarie)
- Frontaliers** : [Les Frontaliers](#) sont des ressortissants domiciliés à l'étranger et qui travaillent en suisse. Ils doivent retourner au moins une fois par semaine à leur domicile principal. L'autorisation frontalière est le permis G qui n'est plus soumis à contingent.
- HES** : [Haute école spécialisée de Suisse](#)
- IM** : Statut de salarié dans SAP : Corps intermédiaire mensuel
- LAA** : [Loi sur l'assurance accident](#) : principal pilier de l'assurance accident, obligatoire pour toute personne salariée
- LSt** : [Loi sur le statut de la fonction publique](#)
- LUNE** : [Loi sur l'Université](#)
- MA** : Fonction Maître assistant
- MER** : Fonction Maître d'enseignement et de recherche
- ODM** : [Office fédéral des migrations](#)
- OMOE** : [Office de la main-d'œuvre étrangère](#) du SMIG*
- OTP** : Organigramme technique de projet (OTP). C'est un financement privé. En comptabilité budgétaire, un fonds est toujours lié à un centre financier. A l'Université de Neuchâtel, cela peut être un financement public représenté par un centre de coûts (cc)* ou un financement fonds de tiers représenté par un organigramme technique de projet (OTP)
- OSET** : [Office du séjour et de l'établissement](#) du SMIG*
- PATB** : Signifie et concerne le Personnel administratif, technique et bibliothécaire
- Pays** : L'ODM statue sur la demande d'entrée en CH pour les pays suivants : Algérie, Cameroun, Guinée, Irak, Chine, Bangladesh, République du Congo, République démocratique du Congo, Libye, Soudan, Rwanda, Burundi, Haïti, Myanmar
- PAss** : Fonction Professeur assistant
- PD** : Fonction Assistant post-doctorant
- PE** : Fonction Professeur extraordinaire
- PO** : Fonction Professeur ordinaire
- PGM** : Assurance Perte de gain maladie de l'Université de Neuchâtel
- PVDS** : Signifie : Par Voie De Service
- Recteur** : Le recteur ou la rectrice est nommé-e par le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil de l'Université. Le recteur ou la rectrice peut exercer ses fonctions pendant une durée maximale de douze ans, soit trois périodes de quatre ans, au terme de chacune desquelles sa nomination doit être confirmée. Le recteur ou la rectrice exerce ses fonctions à plein temps. Le recteur ou la rectrice est responsable de la gestion de l'Université.

- RTFP** : [Règlement sur les traitements de la fonction publique](#)
- SMIG** : [Service des migrations](#) du canton de Neuchâtel
- SUVA** : La Suva (en allemand Schweizerische Unfallversicherungsanstalt) est la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. Elle est une entreprise autonome de droit public dont le siège se trouve à Lucerne. Entreprise indépendante de droit public, elle assure près de 115'000 entreprises, soit 2 millions d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles.
- UE** : [Union européenne](#) (appelée auparavant *Communauté européenne-CE*) : 28 pays membres (UE28 + UE2) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède
- UE-28/AELE** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, **Islande**, Italie, Lettonie, **Liechtenstein**, Lituanie, Luxembourg, Malte, **Norvège**, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, **Suisse**.
- UE-28** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- UE-2** : Cette rubrique concerne 2 pays, ayant rejoint l'UE en juin 2009 (protocole additionnel II): La Roumanie et la Bulgarie
- Visa** : [Prescription en matière de documents de voyage et de visa selon la nationalité](#), [foire aux questions](#) concernant la procédure d'entrée et le visa (éditée par la Confédération)
- ZIVI** : [Zivildienst : service civil](#)
- Zones frontalières** : S'agissant des citoyens des Etats membres de l'UE*-28 et de l'AELE*, les zones frontalières sont supprimées. Les zones frontalières sont par contre valables pour les citoyens de l'UE-2 (Bulgarie et Roumanie). Seul le Département du Doubs est frontalier et la zone dans ce département est délimitée à maximum 15 km de la frontière du canton de Neuchâtel.

Toutes les désignations exprimées au masculin s'appliquent également au féminin